



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 30 novembre 2017

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} décembre 2017

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent orientées à la hausse (+ 8,58 %) pour le supercarburant comme pour le gazole (+ 5,35 %). Dans le même temps, le prix du brut (Brent de la mer du nord) est en hausse de 2,36 %.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE est stable à 580 \$/TM. Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1683 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants, soit une baisse de l'euro de - 0,84 %.

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La hausse sensible (+ 8,58 %) de la cotation est accentuée par la hausse du fret (+ 5,54 %) ainsi que par la dépréciation de l'euro (- 0,84 %). En définitive, le prix CAF augmente de 9 points. Le prix public augmente de 4cts à 1,40 €/litre.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Le gazole

Comme pour le SSP, la cotation moyenne du gazole connaît une hausse au cours du mois de novembre (+5,35 %). Cette hausse est accentuée par la hausse du fret, et par la dépréciation de l'euro face au dollar (- 0,84 %). La conjonction de ces paramètres induit une hausse du prix CAF de + 6,19 % qui conduit à une augmentation du prix de vente de 3 cts à 1,05 €/litre.

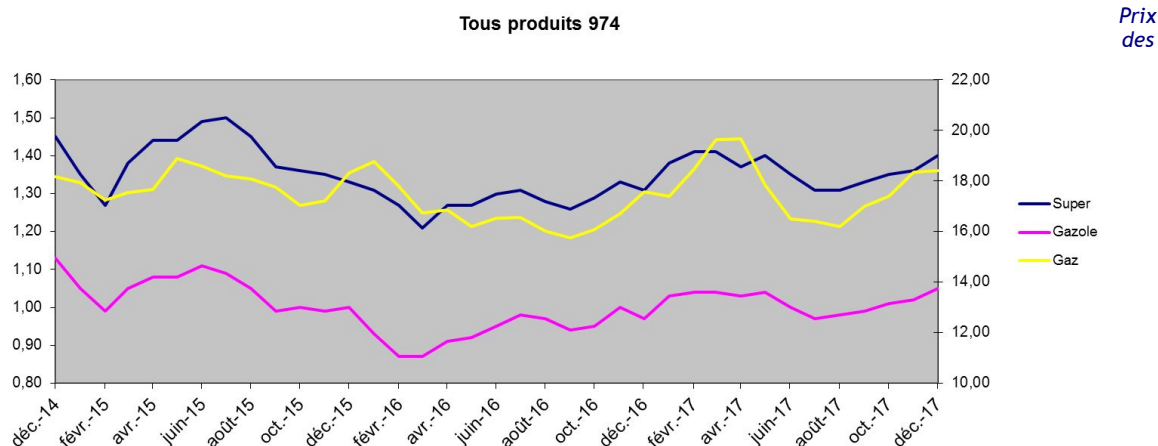
Le gaz

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est stable. La dépréciation de l'euro (-0,84 %), de son côté, est responsable de la hausse du prix de la bouteille à hauteur de 7 cts. Le contrat de fret est inchangé. Le prix final de la bouteille s'établit à 18,41 € contre 18,34 le mois précédent.

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} décembre 2017 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} novembre 2017	Prix au 1 ^{er} décembre 2017	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,36	1,40	+2,94 %
Gazole (€/litre)	1,02	1,05	+ 2,94 %
Gazole non routier (€/litre)	0,64	0,66	+ 3,13 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,64	0,66	+ 3,13 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,66	0,70	+6,05 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,64	0,66	+ 3,13 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	18,34	18,41	+ 0,38 %

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974